

**Rectorat de l'académie de Créteil**  
**Service : DAFPIC**  
**Sous-direction : CFA académique**  
**Bureau : 460**  
Affaire suivie par :  
Jérôme Pastoret  
Tél : 01 57 02 67 74  
Mél : [jerome.pastoret@ac-creteil.fr](mailto:jerome.pastoret@ac-creteil.fr)

9, rue Georges-Enesco  
94 020 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 15 avril 2021

Jérôme Pastoret  
Responsable du CFA académique

Aux

Nouveaux apprentis

### Aide à l'achat du premier équipement professionnel spécifique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des CFA en date du 30 janvier 2020, une aide financière de cinq cents euros (500 €) est accordée à chaque jeune entrant pour la première fois en apprentissage. **Cette aide est accordée pour l'achat d'un équipement professionnel spécifique à la formation suivie.**

A titre d'exemples : mallette de couteaux, bleu de travail, chaussures de sécurité, logiciels spécifiques et nécessaires au suivi de la formation.

Pour ce faire, vous devrez fournir au coordonnateur de votre centre de formation la facture acquitée à votre nom pour cet équipement accompagné d'un RIB. Le CFA procédera ensuite au **remboursement des frais engagés dans la limite fixée**.

Signature et cachet

